



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 18/04/2019

SLOX

ID : 081-218102572-20190408-2019DEL41-DE

Date de la convocation
02.04.2019

L'an deux mille dix-neuf et le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BABAUX, GARCIA, Mr LEFERT, Mme TRUTINO, Mrs SAMATAN, DE GUALY, Mme GONZALES, Mrs GALINIE, PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI,

N° 19/41

Absents : Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mme TRUTINO
Mr GRIMAL procuration à Mr GRIALOU
Mme ANGLES procuration à Mme VILLENEUVE
Mme PAWLACZYK procuration à Mr GALINIÉ
Mme THUEL procuration à Mr DE GUALY.

Secrétaire : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**ECHANGE DE
TERRAIN PRATVIEL
COMMUNE/TARN
HABITAT**

Tarn Habitat et la Commune ont procédé au réaménagement de l'allée René Larroque avec la création d'un cheminement piéton et l'agencement d'espaces verts. A l'issue de ces travaux, des échanges de terrains doivent venir compléter ces travaux.

C'est ainsi que :

- Tarn Habitat va céder à la commune 2 420 m² à prendre sur les parcelles AR 208, 210, 278 et 365.
- La commune va céder à Tarn Habitat 393 m² à prendre sur le domaine public.

Adopté à l'unanimité

Cet échange de terrain s'effectuera sans soulte.

Saisi le 16 novembre 2018, le service de France Domaine n'a à ce jour pas donné son avis. En application des articles L.1311-12 et L.2241-1 du code général des collectivités territoriales le délai requis étant écoulé, cet avis est réputé donné.

Les frais divers seront supportés par Tarn Habitat.

Considérant l'intérêt pour un réaménagement cohérent de cet échange,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'échanger en partie pour 2 420 m² à prendre sur les parcelles AR 208, 210, 278 et 365 appartenant à Tarn Habitat et une superficie de 393 m² à prendre sur le domaine public.

AUTORISE le Maire à signer les pièces et acte notarié afférents à cette affaire.



Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 17 avril 2019
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental